

Conditions Générales de Vente de prestations de formation continue

Objet

Les présentes conditions générales ont pour but de définir les conditions de prestation des formations continues dispensées par RHEONIS, organisme de formation continue déclaré sous le n° 82 38 05778 38 auprès du préfet de la région Rhône-Alpes.

Inscription – Convention - Attestation

Toute demande d'inscription doit être envoyée par courriel à contact@rheonis.com ou par courrier à RHEONIS, 73 rue des Javaux 38320 Eybens.

Le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site internet www.rheonis.com à partir de la fiche de présentation du stage concerné. Il doit être accompagné d'un bon de commande ou d'une attestation de prise en charge.

En application des dispositions L.6353-1 et suivantes du Code du Travail, une convention de formation ou à défaut un devis sont envoyés à la personne qui a inscrit le stagiaire dès réception du bulletin d'inscription. La convention ou un bon de commande doivent être renvoyés signés par l'employeur du stagiaire avant le début du stage.

En application des dispositions L.6353-3 relatives à une inscription individuelle et aux frais du stagiaire, une convention de formation ou à défaut un devis sont envoyés au stagiaire et doivent être renvoyés signés par le stagiaire avant le début du stage.

A l'issue du stage, une attestation d'assiduité ou le cas échéant un certificat est envoyé par courrier électronique au stagiaire et à son responsable de formation.

Conditions d'annulation

Annulation de l'inscription à l'initiative du stagiaire ou de son employeur

Toute annulation émanant d'un stagiaire doit faire l'objet d'un écrit (courriel à cfe.contact@cnsr.fr ou courrier postal, voir adresse ci-dessus). En cas d'annulation d'une inscription par un stagiaire ou son employeur dans un délai inférieur à 10 jours ouvrables, l'employeur acquittera, à titre de dédommagement des frais engagés, une somme forfaitaire de 50 % du coût pédagogique du stage. Le taux de dédommagement est de 30 % pour les inscriptions à titre individuel.

Insuffisance du nombre de stagiaires à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, RHEONIS se réserve la possibilité d'annuler une session, jusqu'à 10 jours ouvrables avant le début de la formation, sans dédommagement ni pénalité au stagiaire ou à son employeur.

Cas de force majeure

RHEONIS ne pourra être tenu responsable à l'égard du stagiaire ou de son employeur en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure ou d'un cas fortuit, aux sens reconnus par les cours et tribunaux français.

Le coût pédagogique couvre les frais de présentation et d'encadrement des sessions et leur préparation, les frais d'environnement technologique (accès aux équipements, consommables) et les frais de fabrication et de reproduction des supports de cours. Il comprend le repas de midi mais ne comprend ni les frais d'hébergement, ni les repas du soir.

RHEONIS est assujetti à la TVA.

A l'issue du stage, une facture est envoyée au client (ou à l'organisme payeur désigné par le client). En cas de règlement par un organisme collecteur, il appartient à l'entreprise de s'assurer de la prise en charge des frais de formation par ce dernier. En l'absence de cet accord dans les 15 jours après la fin de la formation, RHEONIS enverra la facture à l'entreprise.

Le règlement sera à effectuer dans les 30 jours suivant la date de réception de la facture par virement à l'ordre de RHEONIS aux coordonnées bancaires suivantes.

Domiciliation / Paying bank : BPAURA EYBENS (00179)

RIB :

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB
16807	00179	36339539216	72

IBAN / International Bank Account Number : FR76 1680 7001 7936 3395 3921 672

Réf. SWIFT / Bank Identifier Code : CCBPFRPPGRE

RHEONIS

Règlement intérieur

Le(s) stagiaire(s) s'engage(nt) à respecter la discipline générale et les mesures d'hygiène et de sécurité prévues au règlement intérieur de RHEONIS, lesquelles lui (leur) seront communiquées en début du stage.

Propriété intellectuelle

RHEONIS et les intervenants sont titulaires des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'ils proposent aux stagiaires. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, orale...) utilisé par RHEONIS pour assurer les formations, demeurent la propriété de RHEONIS et de ses intervenants. A ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, reproduction, exploitation ou transformation, sans accord exprès de RHEONIS et de ses intervenants.

Litige

La loi applicable est la loi française.

En cas de litige vous pouvez vous adresser à la direction de RHEONIS, par email à contact@rheonis.com ou par courrier à RHEONIS, 73 rue des Javaux 38320 Eybens.

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, ce litige sera porté devant les tribunaux français compétents.